BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et des Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025, les approuve dans toutes leurs dispositions et en conséquence, approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cet exercice 2025 se solde par un **bénéfice net de 19 252 015 161 FCFA** après une **dotation aux amortissements de 1 864 870 178 FCFA**, une **dotation aux provisions de 11 886 634 947 FCFA** et **un impôt sur les bénéfices de 2 823 862 525 FCFA.**

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et décharge les Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des Rapports Spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatifs au droit des sociétés commerciales et du GIE, ainsi que de l'article 45 de la loi N°058-2008/AN du 20 novembre 2008 portant règlementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice et du report à nouveau antérieur comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2025	**19 252 015 161**	**FCFA**
Report à nouveau 2025	**7 122 800 590**	**FCFA**
Total à répartir	**26 374 815 751**	**FCFA**
Réserve légale (15%)	**2 887 802 274**	**FCFA**
Dividende brut 2025 (103.76%)	**19 976 000 000**	**FCFA**
Réserves facultatives de l'année 2025	**0**	**FCFA**
Prélèvement 2% contribution spéciale pour le Fonds de Soutien Patriotique	**385 040 303**	**FCFA**

Report à nouveau après affectation du résultat de l'année 2025 **3 125 973 174** FCFA

QUATRIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que le dividende par action de l'exercice 2025 est de **454 FCFA** brut.

Ce dividende sera versé aux actionnaires détenteurs des 44 000 000 d'actions portant jouissance sur l'exercice 2025, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de **12,5 %** sur le dividende brut.

Il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net correspondant à une rémunération de **397 FCFA** par action.

Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du **23 avril 2026** par le biais des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, selon les procédures prévues par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2026 à la somme de **cinquante-quatre millions cent vingt-cinq mille huit cent neuf (54 125 809) FCFA Net.**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant la fin du mandat de (02) administrateurs en fonction à savoir :

- **Monsieur Lacina KI**, Administrateur Indépendant,
- **Monsieur Jean Gustave SANON**, Administrateur Indépendant,

L'Assemblée leur donne quitus entier et définitif pour leur mandat qui vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide du renouvellement de leur mandat pour une durée de trois (03) ans, qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, désigne le **Cabinet AUREC AFRIQUE, nouveau** Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement du Cabinet ETY pour un mandat de trois (03) ans.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'évaluation du Conseil d'administration, des Comités Spécialisés et de chacun de leurs membres pour l'exercice 2025.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère à tout porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.

